

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE LANGRUNE SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DU CALVADOS

Séance du 17 Mai 2016

L'an deux mil seize, le 17 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

<b>Nombre de conseillers</b>	
. en exercice	17
. présents	14
. votants :	15
<b>Date de convocation</b>	
Mardi 10 Mai	
<b>VOTE</b>	
. Pour :	15
Contre :	0
. Abstention :	0
<b>Délibération</b>	
N° 28/2016	

**Etaients présents :** M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire  
M. François PALAO, Mme Sandrine MARC, Mme Karine DROULIN, M. Hervé GICQUEL adjoints  
M. Patrick MARIE, M. Frédéric TILLOY, M. Franck JOUY, M. Franck LEROYER, Mme Delphine BLANCHET, M. Jean-Pierre AMELINE, Mme Sylviane SIEGFRIED, Mme Françoise BERTON, Mme Jacqueline WENTZEL Conseillers Municipaux.  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents excusés :**  
M. Christian MICHEL pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN

**Absents :** M. David DEVEAUX, Mme Christelle DRIGNON

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric TILLOY

#### MISE EN PLACE DU REGIME DE DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES

Monsieur le Maire expose que depuis le décret du 5 janvier 2007, l'édification d'une clôture n'est plus soumise à déclaration préalable en dehors des secteurs à enjeux patrimoniaux définis à l'article R421-12 du code de l'urbanisme (champ de visibilité d'un monument historique, site classé, site inscrit...)

A défaut de décision du Conseil Municipal, le principe est désormais l'absence d'autorisation pour ce type de travaux, sauf dans les communes où le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Or, les clôtures sur voies piétonnes ou routières constituent un trait d'union entre l'espace public et l'espace privé. Elles participent pleinement à la qualité de l'espace public et du paysage urbain. Aussi, afin d'instaurer une harmonie à l'échelle de la commune et dans le but d'assurer une maîtrise de l'évolution urbaine, il apparaît important de conserver un certain contrôle et soumettre à déclaration préalable, les travaux d'édification de clôture sur voie et espace public et ce, sur l'ensemble du territoire communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- ❖ Décide de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture sur voies et espaces publics, et ce sur l'ensemble de la commune.

Fait et signé les jour, mois  
Copie certifiée conforme à l'original  
Langrune sur Mer, le 17 mai 2016



Le Maire,  
Jean-Luc GUINGOUAIN

23 MAI 2016

COPIE